

Compte rendu et relevé de décisions

CPS

**3 NOVEMBRE 2016, 10 H 00 À 17 H 00,
MEEM, TOUR SÉQUOIA, SALLE TS 27 A**

Participants:

MEEM : Edwige DUCLAY, Hubert HOLIN, Eric DODEMAND, Julien RUDE, Claire ROSERVEGUE (pour la présentation REX sur la FIR)

LCSQA : Eva LEOZ, Laurence ROUIL, Marie-Laure MIRAMON, Tatiana MACE, Marc DURIF, François MATHÉ

ATMO France : Anne LABORIE

AASQA : Véronique DELMAS, Dominique TILAK, Alain GAZEAU, Jean Luc SAVELLI, Patrice COLIN

Excusé : Joseph KLEINPETER

1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CPS DU 13 SEPTEMBRE 2016

Le LCSQA n'a pas reçu de demandes de modification du compte-rendu.

Deux modifications ont été demandées en séance et acceptées.

- AASQA : une question a été posée sur la validation des PRSQA et le rôle du Ministère et du CA des AASQA.
- BQA : le Ministère valide le PRSQA au regard de la conformité réglementaire.

Le compte-rendu a été validé avec les modifications demandées en séance

2. VALIDATION D'UNE RÉOLUTION

- **Conformité technique des appareils de marque PALAS modèles FIDAS 200, 200S, 200E pour la mesure réglementaire des PM₁₀ et PM_{2.5}**

Cette résolution est présentée au CPS afin d'avoir une validation formelle de la conformité technique de l'appareil soumis pour la mesure réglementaire des PM₁₀ et PM_{2.5}, en remplacement de l'homologation par le Ministère comme précisé dans l'ancien schéma d'homologation.

Cette dernière partie du processus d'homologation désormais appelé processus de « vérification de la conformité technique » doit être revue. Le reste du processus reste identique, notamment les exigences vis-à-vis des appareillages candidats.

Les AASQA ont montré leur soutien et apprécient le fait que le processus de conformité technique soit appliqué et accepté par les fabricants/distributeurs.

→ LCSQA : la France est plus stricte que les autres pays concernant la vérification de la conformité des appareils de mesure (notamment avec ses exigences vis-à-vis de la compatibilité avec les systèmes d'acquisition ou de l'engagement à la fourniture de pièces détachées).

Le dossier présenté en CPS a été instruit et validé par le LCSQA et présenté en CS « particules en suspension » d'octobre 2016.

- AASQA : le suivi d'équivalence va être poursuivi, de ce fait, pourquoi est-il question de demander aux AASQA de faire un suivi en parallèle avec d'autres techniques de mesure durant 6 mois ?

→ LCSQA : la mise en parallèle n'est pas obligatoire mais recommandée. La CS a souhaité rajouter cette recommandation compte tenu du REX sur les autres appareils actuellement utilisés dans le dispositif. Effectivement, le suivi d'équivalence sera assuré au niveau national pour tous les appareils de mesure des PM conformes et présents dans la liste officielle disponible sur le site internet du LCSQA.

- AASQA : pourquoi l'appareil n'a pas été validé en site trafic ? Quelles gammes de concentration ont été testées ?

→ LCSQA : il n'a pas été validé pour cette typologie de site car la correspondance des résultats vis-à-vis des autres méthodes de mesure automatiques, voire la gravimétrie n'a pas été montrée et ceci aussi bien sur des pas de temps courts que sur les données agrégées. Les gammes testées sont disponibles sur le site du LCSQA.

Décision :

- ✓ *Le CPS valide le dossier de conformité technique présenté par le LCSQA. L'appareil sera rajouté à la liste des appareils conformes et utilisables pour la mesure réglementaire des PM dans les conditions définies.*
- ✓ *La gamme de concentration (minimum, maximum) pour laquelle la conformité a été testée sera rajoutée dans la résolution.*

3. COORDINATION NATIONALE

- **Premiers éléments du programme de travail 2017 du LCSQA - actions récurrentes et besoins exprimés aux JTA [LCSQA]**

Le contexte ainsi que les réponses proposées à ce jour par le LCSQA aux demandes exprimées par les AASQA dans les différentes instances (CPS, CS, GT, JTA) ont été présentés par le LCSQA.

Les priorités exprimées par le BQA pour 2017 ont également été présentées.

Le LCSQA est en cours de construction de son programme en tenant compte des :

- enjeux budgétaires (- 5% pour 2017 par rapport à 2016 qui lui-même avait subi -15% par rapport à 2015)
- actions récurrentes du LCSQA permettant de garantir la qualité des données produites et le pilotage du dispositif
- priorités exprimées par le BQA
- priorités exprimées par les AASQA ainsi que les experts du LCSQA

Certaines demandes des AASQA font partie des missions récurrentes du LCSQA ou ont également été demandées par le BQA.

La CSIA n'a pas fait de retour concernant ses souhaits. Pour rappel les travaux de cette CS sont très techniques et concernent l'instrumentation et le dialogue entre les appareils de mesure et les postes centraux.

Le programme est en cours de construction et de chiffrage. Le LCSQA va également essayer d'identifier des marges de manœuvre sur la partie récurrente afin de dégager du budget pour effectuer des actions prospectives (polluants non réglementés et nouveaux outils) car ce sont ces actions qui sont jugées moins prioritaires et donc susceptibles de ne pas être retenues lors des arbitrages finaux.

La présentation sera consultable par les AASQA sur la page internet dédiée au CPS.

La présentation des demandes des AASQA a suscité quelques réactions :

- AASQA : la mise à disposition des données doit être discutée dans un niveau plus stratégique que dans un GT. Il faudrait organiser la réunion GEOD'Air/PASS avant la fin de l'année.
- LCSQA : oui il y aura une réunion du COPIL GEOD'air/PASS avant la fin de l'année
- AASQA : Est-ce que le MEEM suit les discussions sur la nouvelle loi sur le numérique ?
- BQA : le BQA sait que la loi a été adoptée et que les décrets sont en cours d'élaboration.

La volonté du ministère est claire et a déjà été exprimée à la Fédération ATMO. Le ministère souhaite une ouverture des données la plus large possible. Ensuite, le cadre devra être défini en tenant compte de la spécificité des AASQA et leur modèle économique.

Il faut poursuivre l'organisation des réunions en groupe plus restreint (AASQA : membres choisis à partir du COSI, BQA et LCSQA) sur la question de la mise à disposition des données sur les plans réglementaire et stratégique, pour avancer en parallèle du COPIL GEOD'Air/PASS.

→ INERIS : l'INERIS travaille également sur le sujet par rapport aux autres bases des données dont il a la gestion

➤ AASQA : qu'est-ce que l'outil Sherpa ?

→ LCSQA : c'est un outil développé et mis à disposition par le JRC qui permet de façon « boîte noire » d'évaluer l'impact des stratégies de réduction des émissions. Les calculs de l'impact sont faits uniquement sur les moyennes annuelles.

→ BQA : le BQA a demandé au LCSQA de vérifier/valider une éventuelle utilisation par le dispositif national de cet outil.

➤ AASQA : si les AASQA sont volontaires à participer à cette évaluation peuvent-elles se rapprocher du LCSQA ?

→ LCSQA : le LCSQA démarre les travaux sur une éventuelle utilisation de l'outil par le dispositif. L'INERIS dans le cadre de ses programmes d'appui a travaillé avec le JRC sur le projet. Dans une deuxième phase l'appui des AASQA sera très utile et le LCSQA les sollicitera.

Outil Vigilance => les DREAL doivent également être formées sur cet outil (rmq. proposition à soumettre au cours de la prochaine réunion organisée au MEEM la semaine prochaine avec les DREAL sur 1,5 jours).

Décision :

- ✓ *Organiser la réunion GEOD'air/PASS avant la fin de l'année et poursuivre en parallèle les réunions en groupe restreint sur les aspects juridiques et stratégiques de la mise à disposition des données.*
- ✓ *Les AASQA proposeront des priorités et rajouteront des précisions aux demandes exprimées dans les différentes instances. **Le retour des AASQA (si possible un par hexagroupe) est attendu pour le 15 novembre.***

• **REX sur le rapportage des données de surveillance de 2015 et de 2016 [LCSQA]**

Le LCSQA a présenté un REX sur le rapportage de 2016 qui correspond aux données de 2015.

La présentation sera consultable par les AASQA sur la page dédiée au CPS.

Cette année la Commission a rejeté le dataset G car plusieurs zones apparaissent à travers le rapportage réalisé via Géod'Air, comme n'ont encore été évaluées pour certains polluants.

➤ AASQA : comment faut-il rapporter les incertitudes ?

→ LCSQA : une réflexion devra être menée au niveau national sur le choix à retenir. Pour information, d'autres pays rapportent les incertitudes mentionnées dans les directives (« dans la région de la Valeur Limite »).

Pour rappel, de ce fait un calcul d'incertitudes précis sur des niveaux de concentration plus faibles que le niveau de la VL pourrait amener à une incertitude affichée en relatif au-dessus des exigences de la directive.

- AASQA : les directeurs voudraient être alertés des échanges qui ont lieu avec le LCSQA concernant le rapportage, ils s'étonnent de découvrir en CPS un tableau présenté au Ministère sur des évaluations préliminaires enregistrées comme non réalisées dans Géod'AIR par les AASQA sans avoir eu d'échange avec le LCSQA au préalable

→ LCSQA : les échanges avec les équipes des AASQA sont très fréquents

- AASQA : Les AASQA attirent l'attention du Ministère sur le fait que l'outil Géod'Air n'est pas stabilisé, la remontée des informations via Géod'Air est encore limitée. Les échanges mails entre les AASQA et le LCSQA lors du rapportage ne sont pas retranscrits dans Geod'AIR conduisant ainsi à des déclarations incomplètes.
- il y a des problèmes concernant la fermeture des stations au niveau local, ces informations sont remontées par mail et courrier au LCSQA, BQA mais ce n'est pas tracé dans Géod'AIR (ex : Midi Pyrénées d'impossibilité de pérennisation d'un site ZUR PM_{2,5} suite à l'opposition des Bâtiments de France, alors que les niveaux l'exigeraient et arrêt d'une station trafic en dépassement de VL dans la ZAG Toulouse qui suscitera des questions de l'AEE lors du reporting 2016)

→ LCSQA : le LCSQA est conscient du problème mais ne peut pas agir à ce niveau. Cependant la zone peut désormais être classée puisque l'évaluation préliminaire est faite.

Compte tenu de cette expérience il faut maintenant se projeter sur les nouvelles zones et définir les régimes de surveillance associés à chaque nouvelle zone et à chaque polluant et objectif environnemental.

Avant la fin de l'année doivent être rapportés à l'Europe le nouveau zonage, les régimes d'évaluation ainsi que les méthodes de surveillance qui seront déployées à partir du premier janvier 2017. Il s'agit du rapportage « data preliminary ».

Pour cela le LCSQA a besoin d'avoir ces informations avant le 30 novembre. Afin de ne pas faire remplir aux AASQA plusieurs fois la même information sur différents fichiers, le LCSQA propose de se servir des onglets correspondants à la conformité de la grille de lecture des PRSQA, en rajoutant une demande supplémentaire concernant la méthode mise en œuvre sur les différentes stations qui serviront au rapportage réglementaire. En effet cette demande n'avait pas été prévue dans les grilles de lecture qui ont été produites à l'origine pour évaluer les PRSQA.

De ce fait les décisions suivantes ont été prises :

Décision :

- ✓ ***Les onglets concernant la conformité des ZAS dans la grille de lecture des PRSQA devront être renseignés et envoyés au LCSQA avant le 30 novembre, et ceci indépendamment de l'état d'avancement de la rédaction des PRSQA car ils seront utilisés pour faire le rapportage « preliminary ». Ensuite, les AASQA pourront poursuivre le remplissage de la grille de lecture pour envoi au LCSQA avec le PRSQA pour réaliser l'évaluation de ce dernier.***
- ✓ ***Un mail sera envoyé à tous les directeurs des AASQA précisant toutes les informations nécessaires au rapportage « preliminary » ainsi que les règles de doctrine décidées lors du CPS pour la détermination des régimes de surveillance qui devront tenir compte des***

évolutions identifiées (par ex : modification des émetteurs des polluants) par les AASQA dans les différentes zones. Le LCSQA sera chargé de définir une règle d'attribution du code de la ZAS.

✓ **Le CPS a validé les règles suivantes pour la détermination du régime de surveillance dans les nouvelles ZAS :**

❶ Les ZUR qui ont été évaluées dans un des cycles précédents, si elles sont devenues ZAR ou ZR, seront considérées comme étant évaluées et le régime de surveillance de l'ancienne ZUR devra lui être attribué.

❷ Toute ZAR issue d'une ZR est considérée comme évaluée pour les polluants qui ont déjà fait l'objet d'une évaluation préliminaire dans la ZR, le régime alors déterminé lui sera attribué.

❸ Pour toute zone pour laquelle il n'y a jamais eu d'évaluation préliminaire pour un polluant donné, une évaluation devra être engagée

✓ Garder une option pour une réunion voire des échanges téléphoniques avec chaque AASQA si nécessaire (Le LCSQA proposera une date à garder si besoin).

• **Actions à engager suite à la sortie du rapport sur la conformité du dispositif [BQA]**

BQA : Le rapport sur la conformité fait état de la conformité du dispositif à un instant « t » il restera en accès privé sur le site du LCSQA.

Les AASQA ne souhaitent pas que le rapport soit accessible aux DREAL dans la mesure où elles n'ont pas participé aux échanges et pourraient faire une interprétation abusive des résultats. Des incohérences engendrant des non-conformités subsistent dans ce rapport bien qu'elles aient été signalées au LCSQA par des AASQA. D'autant que des non-conformités signalées correspondent à des interprétations erronées des directives. Par exemple : des non-conformités sont signalées concernant les ratios PM10/PM2.5 sur le dispositif national, car ces ratios ne sont pas respectés dans toutes les ZAS. Or c'est au niveau national que ce ratio doit être calculé et sur le parc correspondant au suivi réglementaire « directives ». Si ce travail n'a pas été fait, il faut l'engager, et cela ne doit pas conduire à signaler une non-conformité qui de plus stigmatise –à tort- certaines régions comme étant à l'origine de la non-conformité.

→ BQA : le rapport sera consultable sur le site du LCSQA par les AASQA, le LCSQA et le MEEM (BQA et DREAL).

Le BQA va envoyer un courrier à chaque AASQA afin d'attirer leur attention, vis-à-vis des résultats des audits, du REX du rapportage et du rapport « conformité » concernant la conformité du dispositif, et mettra les DREAL en copie de ce courrier.

Le courrier pourrait comprendre un socle commun pour toutes les AASQA mais le BQA souhaite pour certaines AASQA aborder des points spécifiques de non-conformité. Il sera également rappelé dans ce courrier que certaines non-conformités apparentes relèvent d'une interprétation ambiguë des directives en cours de traitement.

Ainsi, lors de la validation des PRSQA, le Ministère restera attentif au traitement de ces questions dans les PRSQA.

➤ AASQA : attention au courrier du ministère s'il est ciblé AASQA par AASQA car chaque AASQA se sentira obligée de répondre. Si l'idée est désormais de se concentrer sur le futur, pourquoi ne pas envoyer un courrier général pour toutes les AASQA ?

➤ AASQA : veiller à faire un seul courrier vers les nouvelles AASQA.

Le LCSQA rappelle qu'un document reprenant toutes les interprétations ambiguës identifiées par le LCSQA suite aux retours des AASQA sur le rapport conformité a été adressé aux AASQA le 20 octobre pour être complété. La date limite du 25 novembre avait été donnée. Les AASQA considèrent qu'il y a urgence à traiter ces questions afin d'intégrer le choix final qui sera fait au niveau national dans les PRSQA.

Décision :

- ✓ ***Faire remonter au LCSQA par hexagroupe les questions concernant les interprétations ambiguës des directives pour le 10 novembre.***
- ✓ ***Le BQA et LCSQA proposeront une date de réunion avant le 30 novembre pour traiter et décider de la stratégie nationale à adopter (les AASQA nommeront un représentant par hexagroupe). Une salle équipée pour les audioconférences pourra être réservée au MEEM et des entretiens téléphoniques avec les AASQA ne pouvant se déplacer pourront être organisés.***

- **GEOd'air - ouverture aux AASQA, validation du référentiel [LCSQA]**

Le LCSQA a présenté l'état d'avancement du projet GEOd'air.

La présentation sera consultable par les AASQA sur la page dédiée au CPS.

Une deuxième version a été réceptionnée par le LCSQA et ouverte aux bêta-testeurs.

Le LCSQA souhaite ouvrir l'accès à l'outil aux AASQA rapidement sur la partie référentiel, afin d'avoir une validation formelle de la part des AASQA des informations qui ont été saisies par le LCSQA concernant le référentiel pour 2016.

- BQA : en lien avec les besoins exprimés précédemment pour la réalisation du rapportage « preliminary », ne serait-il pas possible d'ouvrir la possibilité aux AASQA de saisir le nouveau référentiel pour 2017 sur GEOd'Air ?

→ LCSQA : le LCSQA se renseigne sur la faisabilité et reviendra vers les AASQA et le BQA.

Décision :

- ✓ ***Le LCSQA adressera la semaine 46 aux AASQA un mail et une note descriptive avec les instructions pour la connexion et la validation du référentiel pour 2016.***
- ✓ ***Le LCSQA corrigera les bugs identifiés par les AASQA bêta-testeurs en parallèle et fera un retour aux bêta-testeurs la semaine 48.***

- **Procédure de circulation et de validation des données pour le rapportage - validation des documents [LCSQA]**

- **Instruction du dossier station**

Le LCSQA n'a pas reçu de commentaires concernant cet imprimé.

L'imprimé est donc validé en l'état.

- **Gestion de la remontée des données de mesure de la qualité de l'air dans GEOd'air**

La procédure sera modifiée pour tenir compte des échanges lors du CPS et des retours des AASQA reçus par mail au 26 octobre 2016.

La réponse du LCSQA aux questions posées par les AASQA sur la procédure sera jointe en annexe de ce compte-rendu.

- **Gestion du référentiel "stations et points de prélèvement" de mesure de la qualité de l'air**

Le LCSQA n'a pas reçu de commentaires concernant cette procédure.

La procédure est donc validée en l'état.

Décision :

- ✓ *La procédure « Gestion du référentiel "stations et points de prélèvement" de mesure de la qualité de l'air » a été validée en l'état.*
- ✓ *La procédure sera modifiée pour tenir compte des remarques des AASQA puis la version finale sera adressée aux AASQA la semaine 46.*

- **Comitologie du dispositif [LCSQA]**

La présentation sur la comitologie n'a pas pu avoir lieu par manque de temps. Deux propositions sont faites dans le ppt : une proche de l'organisation actuelle et une autre plus proche des axes et des actions prioritaires du PNSQA. Une troisième option a été proposée par le BQA en séance.

Le document servira de base aux échanges ultérieurs.

Décision :

- ✓ *Une réunion doit être organisée avant la fin de l'année entre le LCSQA, le BQA et les AASQA pour avancer sur le sujet.*

- **Codes couleur [BQA]**

Le code couleur ne pourra pas être validé aujourd'hui. La procédure ne détaille pas le type de cartes sur lesquelles il devra être appliqué.

Il y a eu des retours sur les cartes de moyennes annuelles où la proposition ne passe pas en monochrome.

Une nouvelle proposition va être faite par H. Holin dans les semaines à venir.

➤ AASQA : quel degré d'urgence ? il y aura des travaux sur les indices bientôt ?

➤ AASQA : Airparif a chiffré à 30 k€ la mise à jour du code couleurs

- **REX sur la FIR [Atmo-France]**

Présence de Claire Roservegue, adjointe d'Edwige en charge des émissions industrielles.

Véronique Delmas a présenté les travaux effectués par les trois AASQA concernées par l'expérimentation identifiée dans l'instruction du 12 août 2014.

Le 9 novembre aura lieu une présentation des résultats de cette expérimentation auprès de la DGPR, de la DGEC et de l'UIC. L'INERIS (CASU) n'a pas été invité à cette réunion.

Les résultats des travaux ont également été présentés aux directeurs des AASQA lors des JTA.

➤ BQA : est-ce que ceci veut dire que le rapport fait l'objet d'un consensus ?

→ AASQA : il n'y a pas eu de retour négatif à ce stade, cependant certaines propositions du rapport ne pourront pas être mises en œuvre dès l'année prochaine ni dans toutes les AASQA.

→ BQA : Philippe Merle (DGPR) a demandé à la DGEC de faire des propositions concrètes pour la mise en œuvre des actions FIR. Ainsi le BQA doit produire un livrable, voire définir des instructions à destination des DREAL et des industriels, puis à destination des AASQA mais également du LCSQA voire de la CASU issues ou tenant compte des résultats de ce rapport d'expérimentation.

Véronique Delmas a présenté la démarche et les propositions faites.

→ AASQA : l'idée du rapport n'est pas de fournir une réponse à tout mais de montrer la valeur ajoutée des AASQA aux dispositions actuelles. Si l'appropriation en région ne pourra pas être la même dans toutes les régions, l'implication des AASQA au niveau de la communication est indéniable.

Une liste de l'INRS avec 236 composés soumis à des indicateurs de sécurité en milieu professionnel a été utilisée pour identifier en collaboration avec des laboratoires privés les méthodes de prélèvement et d'analyse les plus adaptées. La liste pourrait être affinée pour chaque région en fonction de la typologie des industries présentes.

Le rapport préconise la mutualisation des stations météo dans les sites industriels.

Le BQA rappelle que ceci fait partie des obligations actuelles des ICPE.

➤ BQA : Est-ce qu'il y a eu des réunions avec la CASU et l'INERIS ?

→ AASQA : Normalement oui avec P. Hubert mais seulement au début des échanges.

➤ BQA : quelle est la question à laquelle ce rapport veut répondre ? le cas d'accident avec des nuisances odorantes ne peut-il pas définir la dangerosité du problème ?

→ AASQA : les AASQA se posent la même question depuis le début sans pour autant avoir eu une réponse claire de la part du ministère.

→ BQA : si l'instruction n'est pas claire il faudrait profiter des échanges à venir pour clarifier les objectifs et les rôles des uns et des autres vis-à-vis de ce type d'événement. Il existe déjà des structures en place (CASU, etc.) qui ont déjà fait beaucoup de travail. Cette instruction a été rédigée dans l'urgence et très rapidement, s'il y a besoin de la clarifier il ne faut pas hésiter.

- AASQA : ce rapport fait état de ce qui pourrait être mis en place en cas d'accident
- BQA : les actions proposées dans ce rapport ne seront peut-être pas forcément dans les missions des AASQA mais d'autres acteurs comme par exemple la CASU.
 - BQA : qui décide si l'AASQA participe au COD (centre d'opération départementale) ?
- AASQA : c'est le préfet qui décide et ce n'est pas systématique.
- INERIS : par exemple, l'INERIS ne fait pas systématiquement partie du COD qui est une cellule très protocolaire. Météo France fait partie de cette cellule systématiquement.

La plateforme VIGIE va être développée pour gérer et recueillir de façon centralisée les signaux faibles et pouvoir les remonter aux autorités comme demandé dans l'instruction.

La BDD « odeurs » existe depuis longtemps ainsi que d'autres plateformes d'AASQA. La plateforme VIGIE devrait être développée dès l'année prochaine pour une mise en œuvre en 2018 (projet porté par ATMO Picardie et Air Normand). D'autres signalements que les odeurs pourront à terme être intégrés.

→ INERIS : Les centres antipoison (CAP) reçoivent également des signalements de la population en cas de mauvaise odeur.

La mise en place d'astreintes est également proposée dans le rapport selon la planification suivante et selon les pôles concernés:

Astreinte communication/direction : 7j/7 24H/24

Astreinte métrologie : 7j/7 7H/19H

Astreintes modélisation (option) : 7j/7 7H/19H

→ BQA : Attention à la présentation sur la partie budgétaire actuellement basée sur la TGAP. Dans la lettre de cadrage de 2014, c'est le travail d'expérimentation qui pouvait être financé par la TGAP. Le BQA ne pourra pas défendre une nouvelle mission des AASQA avec le mode de financement actuel (les dons TGAP actuellement servent à financer les missions réglementaires des AASQA). Il faudrait imaginer un autre mode de financement de l'implication des AASQA dans ce type d'accident. Les AASQA doivent faire des propositions sur le modèle de financement possible : conventions avec les industriels, autres...

→ AASQA : les AASQA souhaitent a minima être informées de ce type d'événement car elles sont très rapidement contactées par la population dans ces cas précis. Ainsi elles pourront adapter leur information durant la période de l'événement. Cette action fait partie du socle minimal proposé dans le rapport. De ce fait, l'implication des AASQA doit être vue comme étant complémentaire au dispositif existant.

→ INERIS : oui effectivement. Cependant il faut savoir que la CASU travaille sur tous les types d'accidents et non pas uniquement sur ceux concernant l'air. Les équipes de la CASU et surtout les équipes de la direction des risques accidentelles travaillent depuis longtemps sur ce sujet et surtout sur la modélisation du terme « source ». Le RIPA n'a pas été évoqué.

→ AASQA : le RIPA est cité dans le rapport. Effectivement le problème de l'identification du terme source est connu des AASQA et se base sur les rapports produits par l'INERIS pour l'identifier.

→ AASQA : il existe un volet métrologique important qu'il faudrait mutualiser et sur lequel le LCSQA pourrait donner des recommandations.

→ LCSQA : pour rappel, le budget du LCSQA est en baisse et les polluants non réglementés sont toujours les plus touchés lors des exercices de cadrage budgétaire.

→ BQA : le LCSQA devrait faire ce type de travail de métrologie avec d'autres financements, DGPR par exemple.

→ LCSQA : attention lorsqu'il s'agit des substances très exotiques, le rôle du LCSQA est limité.

➤ AASQA : la liste des appareils mobilisables est-elle toujours d'actualité ?

→ LCSQA : oui la liste est disponible dans Gestion'air et est transmise annuellement à la CASU annuellement.

➤ BQA : quels sont les points critiques de l'expérimentation ?

→ AASQA : beaucoup de travail reste à faire, la demande est complexe.

➤ AASQA : elles souhaitent savoir quelle sera leur implication dans ce type d'événement.

→ BQA : ce point sera traité par la DGPR et la DGEC à l'issue des échanges sur la présentation de l'expérimentation sur les plans technique, organisationnel et financier, puis soumis à la consultation des DREAL. Le BQA rappelle que ces missions ne doivent pas se faire au détriment de la surveillance réglementaire.

4. POINT D'ACTUALITÉ :

- **Arrêté surveillance [BQA]**

L'arrêté a été examiné par le sous-directeur du climat et de la qualité de l'air et est en cours de validation au niveau du DGEC. Il sera envoyé officiellement au Président d'ATMO France et au président du LCSQA pour avis.

La publication est toujours prévue pour la fin de l'année.

- **Nouveau zonage [BQA]**

Le nouveau zonage a été validé et devra faire l'objet d'un arrêté.

- **Surveillance des pesticides [LCSQA]**

La présentation du LCSQA n'a pas pu être faite par manque de temps.

Le BQA a fait un retour sur la réunion effectuée avec l'ANSES et ses tutelles.

Il conviendra que le LCSQA fasse rapidement connaître aux AASQA ses besoins s'agissant de la mise à disposition de préleveurs pour la campagne 2017.

Le rapport de l'Anses sera disponible en 2017.

5. DIVERS :

- **Point PRSQA calendrier.**

→ AASQA : avec les fusions des AASQA et des EPCI, les financements des AASQA sont remis en question et de ce fait le volet économique des PRSQA prend du retard. Cette partie ne pourra pas être traitée dans les délais par les AASQA. Les documents nécessaires au calcul des indicateurs ne sont pas disponibles sur le site du LCSQA. Le sous GT évaluation économique des PRSQA doit se réunir le 24 novembre.

→ LCSQA : les documents doivent être mis à disposition par le sous GT évaluation économique des PRSQA.

→ LCSQA : il est demandé aux AASQA de fournir au LCSQA la date la plus précise possible de rendu des PRSQA et de la grille complètement renseignée afin de s'organiser au mieux et de respecter les délais pour le rendu de l'évaluation par le LCSQA.

→ BQA : l'évaluation économique des PRSQA devrait permettre aux AASQA d'identifier quels sont les sujets qui pourront être réalisés par les AASQA.

Décision :

✓ *La Fédération ATMO fera parvenir au plus vite au LCSQA les dates prévisionnelles d'envoi des PRSQA. Le LCSQA n'a pas prévu d'instruire tous les PPRSQA en 2016. Les régions pour lesquelles les fusions sont complexes et retardées pourront transmettre leur PRSQA en 2017 en précisant néanmoins les dates d'envois prévues. Les PRSQA pourront être envoyés au LCSQA sans le volet économique pour permettre l'évaluation sur la conformité réglementaire.*

- **Journée directeurs à MD le 22 novembre**

Le LCSQA a créé l'événement dans l'agenda du site du LCSQA. Il est demandé aux directeurs et aux autres membres du CPS de s'inscrire via le site du LCSQA et de compléter les cases commentaires avec les informations nécessaires à la logistique (heure date et lieu d'arrivée/de retour ainsi que les hôtels le cas échéant). Un programme prévisionnel sera fourni en fin de cette semaine.

ANNEXE

Réponses du LCSQA aux commentaires des AASQA concernant la procédure « Gestion de la remontée des données de mesure de la qualité de l'air dans GEOD'air »

Retour hexagroupe sur le note « *Présentation du logigramme et du processus de circulation et de validation des données liées au rapportage /GEODAIR* ».

Frédéric Bouvier

Bonsoir à tous,

Pour rappel, l'INERIS avait donné son accord pour que Géod'Air ne s'occupe "à terme" que de la vérification de l'agrégation des données (logique QA/QC). Par contre, nous étions convenus que, dans un premier temps, l'outil national recalculerait les moyennes et les données agrégées ... car nos postes centraux ne sont pas capables de les faire remonter. C'est un des objectifs du projet SPOT de construire des tuyaux opérationnels vers Géod'Air.

Bonne soirée

Frédéric

Hélène Marfaing

Bonsoir,

Voici quelques remarques concernant le document « gestion de la remontée des données de mesure de la QA dans Geodair » pour notre hexagroupe.

§ Une remarque générale concerne le recalcul des données de référence dans Geodair : les données sont produites par les acteurs régionaux et un recalcul par Geodair est une source d'incohérence. Que le niveau national s'assure de la cohérence des données qui sont récupérées au niveau du territoire et bancarisées dans Geodair nous semble un intérêt au niveau national ; par contre que la plateforme nationale recalcule les données déjà agrégées dans les postes centraux régionaux nous semble source d'erreur et d'incohérence du dispositif pour lequel alors la base de données nationale mise à disposition est « refabriquée » à partir des données produites par les AASQA. C'est un sujet de nombreuses fois abordées et qui n'est manifestement pas entendu. Nous ne sommes pas en accord avec le document.

- ➔ Réponse LCSQA : Voir remarque introductive de Frédéric. En effet il est prévu à terme que le LCSQA récupère les données horaires et statistiques calculées par les AASQA. Les données ¼ horaires serviront à la vérification (processus QA/QC). Nous sommes en attente d'un retour sur le calendrier du projet SPOT pour faire évoluer la procédure.

§ Les délais proposés sont trop courts et ne pourront pas être respectés par les différents acteurs.

→ Réponse LCSQA : Ce sont ceux imposés par les IPR, ceux imposés par l'arrêté du 21 octobre 2010 et ceux nécessaires à la publication du bilan national de la qualité de l'air. Comment y déroger ?

Quelques remarques plus précises ci-dessous :

3- personnes concernées :

v Les AASQA producteurs, propriétaires et responsables des données de mesure de la qualité de l'air, Définition de « compilation des données » ? Terme flou.

→ Réponse LCSQA : Ok, la procédure sera modifiée

6- Définition

« Station : lieu dans lequel des mesures sont effectuées ou des échantillons prélevés à partir d'un ou plusieurs points de prélèvement sur un même site d'une surface d'environ 100 m² » : les stations ne font pas 100 m² !! il manque la notion de représentativité du point de prélèvement

→ Réponse LCSQA : 100 m² correspond à la définition de l'IPR et les informations relatives à la représentativité du point de prélèvement sont demandées dans le dossier station. Inutile de dupliquer les informations.

7- remonter des données du référentiel de surveillance Du 30 avril au 30 mai : l'AASQA doit vérifier et signaler les erreurs. Le LCSQA doit corriger et l'AASQA valider la correction : le laps de temps est trop court.

De même le délai du 1 au 30 décembre pour une modification du régime de surveillance nous semble court, surtout si on doit avoir validation du MEEM et du LCSQA...

→ Réponse LCSQA : Il s'agit d'un processus qui doit se dérouler en continu. La validation par les AASQA doit donc se faire au fil de l'eau et les délais indiqués correspondent à la phase de finalisation. Typiquement la modification d'un régime de surveillance doit être notifiée au LCSQA et au MEEM suffisamment en avance pour que le dossier puisse être examiné. Par contre tout doit être bouclé pour le 31 décembre ; la procédure peut être clarifiée sur ce point.

8.2 – le paragraphe introductif parle de l'année N-1 et de l'année N, et la procédure parle de l'année N et N+1, le logigramme de l'année N-1 et N. Il serait bon d'homogénéiser.

- il n'est pas précisé si on parle des données horaires ou ¼ horaires

→ Réponse LCSQA : OK la procédure sera repeignée pour corriger les incohérences

Bonne soirée.

Rémi FEUILLADE

Bonjour,

Pour faire suite à la sollicitation pour la note sur le rapportage Géod'air, il remonte de l'analyse un point de vigilance sur les échéances du 31/03 pour les mesures automatiques et du 30/04 pour les mesures manuelles.

Il sera nécessaire de ne plus retoucher aux données après ces dates sinon il y aura des distorsions entre les bases Géod'air et AASQA.

➔ Réponse LCSQA : Oui c'est une excellente remarque qui justifie en partie la procédure. Au cours de deux derniers exercices de rapportage et de l'opération de peuplement de geod'air un certain nombre de problème était imputable à des changements/ remises à jour dans les données. L'idée est bien d'améliorer le processus en figeant les données à dates fixes.

NB. : Une demande a été faite à ISEO lors des dernières journées utilisateurs pour avoir un troisième niveau de validation par rapport à une date fixe.

Pour le reste nous nous inscrirons dans le timing.

Bien cordialement

Pour Alain Gazeau représentant de l'hexagroupe

Rémi FEUILLADE
Directeur LIMAIR
La Surveillance de l'Air en Limousin

Jean-Luc Savelli

Bonjour Jonathan,

je ne sais pas si tu as reçu des remarques sur Geod'air du groupe DOM/Corse mais voilà quelques remarques/questions pour nous. N'hésite pas à nous contacter si tu as besoin de plus de détail.

Page 2,\$5 : Le guide LCSQA "Règles et recommandations" n'existe plu en ces termes, il est scindé en plusieurs guides :

- le guide "Validation des données de mesures automatiques (janvier 2016)"
- le guide "Calcul statistiques relatives à la qualité de l'air (V projet de Juin 2016)" (à moins qu'il ne soit plus en mode projet !?)
- le guide "Validation des données de mesures manuelles" qui doit être géré par la CS HAP/ML/C6 et qui n'a pas beaucoup évolué depuis juin 2016 ...

➔ Réponse LCSQA :Ok, bien noté, tout sera modifié

Page 4,§7 : La déclaration de l'évolution dans les ZS, les régimes de surveillance ... On ne parle pas du cas où le site de mesure est arrêté pour x raisons (la mairie nous a jeté, l'emplacement a été repris par le propriétaire, ...). Il suffit que ça tombe au milieu des 5 ans pour que l'on ne puisse plus continuer des mesures sur un site.

➔ Réponse LCSQA : Attention il faut faire la distinction entre l'arrêt d'un site de mesure, qui est géré par la procédure relative à la gestion des stations et l'évolution des régimes de surveillance qui doit être exceptionnelle. A préciser éventuellement

Page 6,§8 : Les flux actuels (en cron dans le serveur) vont-ils être modifiés ? (UTD = "BASTER" ?) Je ne retrouve pas le UTD Flux E1,

➔ Réponse LCSQA : Question à préciser. Normalement la remontée des données dans Geod'air est transparente pour les AASQA

Chapitre 8 . 1.2 Il doit y avoir une faute de frappe ce n'est pas N-1 mais N+1 (en gras dans le texte) / sur les 2 chapitres

➔ Réponse LCSQA : OK, merci, la procédure sera modifiée

Bonne journée